



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/EM.3/L.1
17 septembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Réunion d'experts sur les télécommunications,
la facilitation du commerce et l'efficacité
commerciale
Genève, 8-10 septembre 1997
Point 3 de l'ordre du jour

TELECOMMUNICATIONS, FACILITATION DU COMMERCE ET EFFICACITE COMMERCIALE

Recommandations finales

Généralités

1. Les experts ont souligné l'importance du commerce électronique en tant qu'instrument d'intégration dans le commerce international des petits acteurs (en particulier les pays en développement, les pays en transition et les petites et moyennes entreprises).
2. Ils ont reconnu qu'il importait pour tous les pays, surtout les pays en développement, de pouvoir concrètement évaluer les avantages potentiels du commerce électronique pour leurs propres entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME).
3. Dans ce contexte, les experts ont souligné l'importance des travaux de la CNUCED en matière d'efficacité commerciale et la nécessité de poursuivre les travaux engagés par la CNUCED et ses partenaires pour promouvoir la mise en oeuvre de la Déclaration ministérielle de Colombus sur l'efficacité commerciale et les recommandations correspondantes (TD/SYMP.TE/6). Ils ont

estimé que ces travaux pouvaient particulièrement aider les pays en développement, notamment les gouvernements et les PME, à mieux comprendre les processus en cours dans d'autres organisations intergouvernementales s'occupant des télécommunications - ainsi qu'à participer davantage à ces processus - et leurs conséquences pour le commerce, s'agissant en particulier de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Recommandations

I. Suivi du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale

4. Les experts ont estimé que les recommandations élaborées lors du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale (Columbus, Ohio, octobre 1994) concernant les télécommunications constituaient une plate-forme valable pour la poursuite des activités intergouvernementales relatives "aux télécommunications, à la facilitation du commerce et à l'efficacité commerciale".

5. Ils ont souligné que la CNUCED devrait poursuivre ses travaux dans ce domaine en complétant les recommandations du Symposium par l'examen d'un certain nombre de tendances et d'événements récents, qui avaient été et continueraient d'être d'une importance critique pour la compétitivité des entreprises (notamment des petites et moyennes entreprises) dans les années à venir. Ces tendances et événements étaient notamment les suivants :

a) Poursuite des processus de libéralisation et de privatisation engagés par un nombre croissant de pays dans le secteur des services et du matériel de télécommunications; ces processus avaient été renforcés par les récents accords de l'OMC sur les technologies de l'information (Singapour, décembre 1996) et sur les services de télécommunications de base (Genève, février 1997);

b) Poursuite de la tendance à une diminution des prix des services internationaux de télécommunications;

c) Accélération de la mise en place de nouvelles infrastructures telles que des systèmes de satellites en orbite terrestre basse;

d) Expansion rapide du réseau Internet, qui aurait de profondes incidences sur la façon pour les individus et les entreprises d'obtenir et de fournir des informations, en particulier à des fins commerciales.

II. Autres domaines de travail prioritaires pour la CNUCED et ses partenaires

6. Outre la poursuite des travaux sur la mise en oeuvre des recommandations de Columbus relatives aux télécommunications, les travaux de la CNUCED sur l'efficacité commerciale devraient englober les domaines prioritaires ci-après :

a) Commerce électronique : Les experts ont reconnu que des concepts commerciaux fondamentaux tels que ceux de client, de marchandises et de validation des paiements ne changeraient pas, mais que les pratiques des entreprises et des gouvernements devraient, elles, évoluer rapidement pour suivre le rythme des transformations. Certains changements exigeraient l'adoption de mesures intergouvernementales pour garantir une interprétation consensuelle des nouvelles conditions et, le cas échéant, fournir à tous les négociants et à tous les consommateurs des principes clairs quant aux nouvelles règles;

b) Les experts ont également reconnu que les incidences du commerce électronique seraient différentes selon les étapes du processus commercial, par exemple informations commerciales d'un côté, et documents relatifs aux transactions, de l'autre; dans ces deux cas, toutefois, il importerait d'utiliser des systèmes ouverts et des normes internationales reconnues concernant les données;

c) La CNUCED devrait réaliser les travaux analytiques et pratiques nécessaires pour que ses membres aient une meilleure compréhension des incidences sur le développement de certaines propositions faites concernant la mise en place d'un "cadre global" pour le commerce électronique, y compris les éventuelles conséquences pour les recettes fiscales d'un "commerce Internet hors taxes". Elle devrait fournir aux pays membres intéressés un soutien analytique et pratique concernant les discussions intergouvernementales à venir, notamment sur la "facilitation du commerce" et le commerce des services financiers. Une attention particulière devrait également être accordée aux trois domaines suivants : 1) paiements électroniques, 2) identification des obstacles et des solutions en matière de systèmes mondiaux de commerce électronique, et 3) dimensions juridiques du commerce électronique;

d) Accès aux services de télécommunications : En étroite collaboration avec l'UIT, la CNUCED devrait réaliser les travaux analytiques et pratiques nécessaires pour que les pays membres intéressés puissent mieux

évaluer les diverses possibilités d'avoir accès à des services de télécommunications d'appui au commerce à un coût moindre et dans des conditions plus favorables; une attention prioritaire devrait être accordée à la situation particulière des petites entreprises et des zones sous-équipées (notamment dans les PMA);

e) Mise en valeur des ressources humaines : La CNUCED est invitée à poursuivre et à développer ses activités visant à renforcer les compétences des décideurs et des négociants dans les pays en développement et les pays en transition en matière de commerce électronique et d'utilisation des technologies de l'information aux fins de la facilitation du commerce et de l'efficacité commerciale, s'agissant en particulier du réseau Internet.

7. Les experts recommandent donc que la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement convoque aussitôt que possible des réunions d'experts sur : 1) les aspects de l'efficacité commerciale concernant les services bancaires et les assurances (y compris les paiements électroniques); 2) les obstacles à un système global de transactions commerciales électroniques couvrant à la fois les exportations et les importations, et les organes auxquels incomberaient les mesures à prendre; et, à un stade ultérieur, 3) les dimensions juridiques du commerce électronique et autres aspects juridiques pertinents des pratiques commerciales et de l'efficacité commerciale; et 4) la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de l'efficacité commerciale (s'agissant plus particulièrement du commerce électronique).

III. Recommandations concernant les activités d'assistance technique

8. Les experts ont demandé à la CNUCED, dans les limites des ressources disponibles, d'élargir son assistance aux pays intéressés dans les six secteurs de services définis au Symposium. Il conviendrait à cet égard d'encourager fortement la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

9. Les participants ont également souligné l'importance du programme de la CNUCED relatif aux pôles commerciaux pour le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises d'identifier les possibilités d'utiliser les télécommunications pour leurs transactions commerciales et d'acquérir la maîtrise des éléments de base du commerce électronique. Ils ont insisté sur l'intérêt d'une coopération accrue entre les pôles commerciaux aux niveaux

bilatéral, régional et international. Il conviendrait d'étudier plus avant les possibilités de resserrer les liens institutionnels entre les pôles commerciaux.

10. Une attention spéciale devrait être accordée à la coopération avec l'UIT, en particulier avec le secteur du développement et les programmes pertinents du Plan d'action de Buenos Aires, notamment le Programme 9 (annexe 2), de façon que le commerce électronique soit un élément à part entière du projet de création de télécentres communautaires pilotes dans les zones rurales et les régions isolées des pays en développement.

11. Les participants ont estimé que la poursuite de la coopération entre le programme relatif aux pôles commerciaux et le programme TRAINFORTRADE contribuerait notablement à la formation d'instructeurs, de décideurs et de praticiens du commerce aux nouvelles techniques du commerce international. Ils ont souligné à cet égard l'utilisation qui pouvait être faite de méthodes de téléenseignement.

IV. Coopération interinstitutionnelle

12. Les participants se sont félicités de la coopération existant entre la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine de l'efficacité commerciale, en particulier le Centre du commerce international (CCI), la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ils ont également souligné les possibilités de développer la coopération entre la CNUCED et d'autres commissions économiques de l'ONU (en particulier la Commission économique pour l'Afrique - CEA), ainsi qu'avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

13. Les participants ont loué la CNUCED et l'UIT pour le remarquable niveau de coopération dont elles avaient fait preuve dans l'organisation conjointe de la Réunion d'experts et de la réunion Telecom Inter@ctive 97. Ils ont exprimé le voeu que cette réunion particulière serve d'exemple et de référence pour de futurs efforts institutionnels de même nature.
